

**PUBLICATION DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
ANNÉE 2025**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

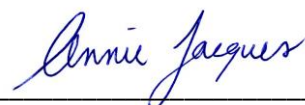
QUE conformément à l'article 148, du Code municipal du Québec, le conseil de la municipalité de Fortierville, à sa session du 4 novembre 2024, a adopté la résolution # 240-11-2024 afin d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2025.

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui auront lieu à 19h30 :

Lundi le 13 janvier (2<sup>e</sup> lundi, à cause du Jour de l'An)  
Lundi le 3 février  
Lundi le 3 mars  
Lundi le 7 avril  
Lundi le 5 mai  
Lundi le 2 juin  
Lundi le 7 juillet  
Lundi le 11 août (2<sup>e</sup> lundi, à cause des vacances)  
Lundi le 8 septembre (2<sup>e</sup> lundi, à cause de la Fête du Travail)  
Lundi le 6 octobre  
Lundi le 10 novembre (2<sup>e</sup> lundi, à cause des élections municipales)  
Lundi le 1<sup>er</sup> décembre

Le lieu où se tiendront les séances est la salle du conseil, située au 198A, rue de la Fabrique, à Fortierville.

Donné à Fortierville, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

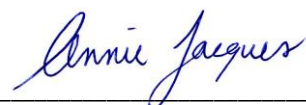


Secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site web de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.



Secrétaire-trésorière